

REGLEMENT INTERIEUR DE LA MJC DE MONTASTRUC

La Maison des Jeunes et de la Culture de Montastruc est une association d'éducation populaire régie par la loi 1901 et administrée par un bureau et un Conseil d'Administration(CA) d'adhérents bénévoles.

La MJC est ouverte à tous sans discrimination. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique ou une confession religieuse.

Au sein de la MJC les adhérents doivent s'abstenir de toute propagande à caractère religieux ou politique.

ARTICLE 1 : PERIODE DE FONCTIONNEMENT

Les activités hebdomadaires proposées par la MJC démarrent à partir de mi-septembre et suivent le calendrier scolaire. Pause des activités durant les périodes de vacances et les jours fériés, lundi de pentecôte inclus. En cas d'absence de l'animateur, la MJC prévient les élèves par mail.

ARTICLE 2 : ADHESION ET INSCRIPTION

La validité de l'adhésion à la MJC est de 1 an, du 1er septembre au 31 août.

L'inscription à une activité est validée à réception du bulletin d'inscription, de l'adhésion à la MJC et de la cotisation annuelle.

Pour les adhérents mineurs le bulletin d'inscription doit être rempli et signé par un représentant légal du mineur. Si l'adhérent le souhaite, une séance d'essai peut lui être proposée.

Une participation financière supplémentaire peut être demandée pour couvrir des frais d'activités (costumes, spectacles de fin d'année).

<u>Une réduction du tarif des activités</u> est proposée pour les personnes en situation de handicap (50% de réduction activité collective-30% réduction activité individuelle) ainsi que pour les foyers ayant un coefficient CAF inférieur à 400. (20% de réduction justificatif coefficient familial demandé)

ARTICLE 3: ARRET DE L'ACTIVITE

Le CA peut décider de supprimer une activité lorsque l'effectif minimum assurant l'équilibre financier de l'activité n'est pas atteint – lorsqu'un local n'est pas disponible pour le déroulement de l'activité ou que la sécurité n'est pas assurée dans le local utilisé.

<u>Arrêt définitif du fait de l'adhérent :</u> remboursements uniquement pour des motifs médicaux ou déménagement. Un justificatif vous sera demandé. En cas d'arrêt partiel ou temporaire de l'activité aucun dédommagement ne sera effectué.

<u>ARTICLE 4 : RESPONSABILITES DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ENCADRANT</u>

L'adhérent est sous la responsabilité de l'animateur sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. Les parents doivent confier leur enfant à l'animateur et venir le chercher à l'horaire prévu de fin d'activité dans la salle.

Seuls les enfants qui ont une autorisation parentale à quitter seuls l'activité y seront autorisés. Passée l'heure du cours, l'animateur n'est plus responsable de l'enfant et la MJC se dégage de toute responsabilité.

ARTICLE 5: LES SANCTIONS

En cas de manquement caractérisé aux règles de bonne conduite, de non respect du personnel, du matériel, du lieu et du règlement intérieur, les sanctions prévues sont les suivantes : 1) avertissement par lettre (adressée aux parents dans le cas d'un adhérent mineur) . 2) renvoi temporaire ou définitif sans remboursement.

ARTICLE 6: ASSURANCE

La MJC contracte une assurance qui couvre les adhérents, les salariés, les locaux et le matériel pendant la durée des activités. Cette assurance comprend une responsabilité civile, une assurance sur les dommages aux biens assurés, une indemnisation en cas de dommages corporels. La MJC étant un lieu ouvert au public, les usagers sont responsables de leurs affaires personnelles. Concernant les biens personnels, la MJC n'est pas responsable des vols et détériorations qui s'y produisent.

<u>ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES</u>

Conformément à la loi « informatique et libertés »du 5 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant en écrivant un mail à mjc.montastruc@free.fr

A <u>UTORISATION PARENTALE</u> Je soussigné(e),	parent(e) ou représentant(e) légal(e)				
de :					
Autorise	N'autorise pas				
□ à se rendre seul(e) à l'activité	□ à se rendre seul(e) à l'activité				
□ à quitter seul(e) l'activité	□ à quitter seul(e) l'activité				
REFUS DE DIFFUSION D'IMAGE Je soussigné(e)	adhérent(e) ou représentant(e) légal(e) de l'adhérent mineur :				
□J'accepte de recevoir les informations liée à l'organisation de mon activité mail et/ ou SMS.					
□ J'accepte de recevoir la newsletter mensuelle de la MJC Montastruc par ma	ail.				
Les adhérents et les représentants légaux des enfants mineurs prennent con respecter.	nnaissance du présent règlement et s'engagent à le respecter et à le faire				

DATE ET SIGNATURE, précédés de la mention « lu et approuvé » :



BULLETIN D'INSCRIPTION MJC DE MONTASTRUC

LADHERENI							
NOMDATE DE NAISSANC REPRESENTANT LEG	E iAL						
ADRESSE CODE POSTAL ET VI							
TEL							
MAIL(en majuscule).							
LES ACTIVITES							
	Indique	r le nom comp	let de l'activité		horaire	Code MJC de l'activité	Montant
Activité ->							
Activité ->							
Activité ->							
Activité ->							
Activité ->							
Activité ->							
Activité ->							
REGLEMENT Total cotisation activ	ités :	€]				
☐ Adhésion adulte : ☐ Adhésion enfant :	20 €		J				
☐ Réduction person familial)	ne en situatio	n de handicap	ou coefficient C	AF inférieur a	à 400. (Fourn	ir le justificatif c	oefficient
->personnes en situation ->familles ayant un coeffi				%réduction act	ivité individuelle.		
<u>PAIEMENT</u>							
TOTAL PAIEMENT	S	€					
□ Espèces							
☐ Chèques - En	f	ois		(Dernier	encaissemen	t en juin)	
☐ Prélèvement - reto☐ 3 fois☐ 6 fois pour les sor☐ 10 fois pour les so	nmes supérie	eures à 300 eur	OS.		t.		
☐ Chèques vacances	s /coupon spo	ort (acceptés ju	usqu'à fin octobr	e pour les fo	rmats papier))	

DATE ET SIGNATURE:



REGLEMENT INTERIEUR DE LA MJC DE MONTASTRUC

ontastruc			
onusirue	RUM		
DÉBITEUR Votre Nom :		(partie réservée à l'administration)	CRÉANCIER
Votre Prénom :		**************************************	Identifiant SEPA Créancier: FR09ZZZ3896
Votre N° d'adhérent :			ASSOCIATION MJC
Votre adresse :	20.00		rue des Maulins
Code Postal		Ville :	31380 Montastruc LA Conseillère.
Pays:		Tél:	
Votre e-mail :			Paiement : Récurrent / Répétitif
IBAN	Ш		
BIC	Ш		Signature :
Fait à :		Le:	

+ RIB